



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi, le 9 août 2018	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Course 1–10 : Nuageux (Temp : 23 °C)			
État de la piste	Courses 1 - 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Nombre de course: de qualification	Nombre total d'inscriptions	70/81
Paris mutuels	\$154,911			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Mike	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Examen de la vidéo de la course 8 du 2 août avec le conducteur Mike Healey, qui a été trouvé coupable de n'avoir pas respecté la Directive 22.05.01 (a) (chevauchement et provocation d'interférence) de la CAJO, en provoquant une interférence au #5 BEANTOWNBELLACHECK avant le poteau du ¼ mille et a reçu une suspension de trois jours consécutifs (de 26 à 28 août inclusivement) (SB 50378).
- L'entraîneur Michel Allard a été trouvé coupable de n'avoir pas respecté la Directive 36.04 (b) (possession d'une ordonnance médicale sans prescription valide), le 28 juin, chez Rideau Carleton et a reçu une sanction pécuniaire de \$500 (SB 50373).
- Ce soir, l'officiel de courses, Dave Stewart, surveillera les courses du local CAR.

Courses :

- Darrell Coville est retiré d'une course.

1. Rien à signaler.
2. Enquête en lien avec les chevaux ayant fait de bris.

#1: Le #2 NORTHERN RULER (Clarke Steacy) s'est mis au galop dans la dernière ligne droite et est arrivé en 4^{ème} position, il n'y a pas eu de chevauchement, aucune infraction à la règle 22.27 de la CAJO (règle sur les bris d'allure).

Vidéo : <https://youtu.be/VS5iAEyaQhU>

#2: Le #6 SMALL BUDGET (Sandy Jones) a fait un bris avant et après le départ, et est arrivé en 3^{ème} position ; ce cheval était à l'intérieur du poteau de départ ; il n'a pas eu l'équipement brisé et a reçu un bon départ (Directive 22.03 de la CAJO) ; il n'y a pas eu d'infraction à la règle 22.27 de la CAJO (règle sur les bris d'allure). Rien à signaler.

Vidéo : https://youtu.be/SfveNTcO_xc

3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Enquête sur le #7 MCCOVEY COVE N (Richard Simard) qui est arrivé en 7^{ème} position avant le poteau de ½ mille en lien avec la Directive 18.08.02 (quitter la course) de la CAJO ; le #7 était à l'intérieur d'un pylône et a heurté le pylône suivant, aucune infraction. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/9pySmleHzPq>

10. Nouvel alcootest. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune.